

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belg



22095316

DEPOSE AU GREFFE LE

28 JUL. 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **442 541 516**

Nom

(en entier) : **CORELAP**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **rue de la Montagne, 103 - 7700 MOUSCRON**

Objet de l'acte : Extraits du procès-verbal de la réunion de l'Organe d'Administration du 9 mai 2022 et Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2022

A. Extraits du procès-verbal de la réunion de l'Organe d'Administration du 9 mai 2022 :

4. Admission d'un nouveau membre, Mme Sylvine Brunain, et démission de Mr Nicolas Dion, secrétaire-trésorier

L'organe d'administration approuve à l'unanimité la candidature de Madame Sylvine Brunain, domiciliée à 7522 Blandain, 4, Hameau des Quenoques, comme membre de l'association.

Monsieur Nicolas Dion, secrétaire-trésorier, domicilié à 7640 Maubray, 2B, Rue de l'Attre, présente sa démission des différentes instances de l'association. L'assemblée accepte sa démission. *avec effet*

au 17/12/2021.

B. Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2022 :

6. Renouvellement de mandat - Démission - Nomination

Madame BRUNAIN Sylvine, domiciliée à 7522 Blandain, 4, Hameau des Quenoques, est nommée Administratrice pour un terme de quatre ans.

7. Modification des statuts

L'assemblée générale réunie ce 16/06/2022 approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les adaptations suivantes et décide de modifier les statuts en conséquence :

Article 5 :

La phrase : « L'organe d'administration veillera à ce que la majorité des mandats soient détenus par des membres représentants l'ASBL Solidarité Socio-Sanitaire Hainaut Picardie (siège social : Rue Saint-Brice, 44 à 7500 Tournai – Numéro d'entreprise 0540.654.640). »

sera remplacée par la phrase « L'organe d'administration veillera à ce que la majorité des mandats soient détenus par des membres représentants l'ASBL Connexion Santé (siège social : Rue Saint-Brice, 44 à 7500 Tournai – Numéro d'entreprise 0508.800.335). »

Article 20 :

La phrase : « L'organe d'administration peut désigner parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier. »

sera remplacée par la phrase « L'organe d'administration désigne parmi ses membres un président, et peut éventuellement désigner un vice-président et un secrétaire-trésorier. »

Ces décisions sont prises collégialement.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Extrait certifié sincère et conforme.

Fait à Mouscron, le 18/07/2022.

Beyens William
Vice-Président

Malvoisin Luc
Président

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).